

Les estuaires du Trieux et du Jaudy sont désormais classés

Les estuaires du Trieux et du Jaudy vont rejoindre ceux de l'Aber-Wrac'h, de l'Aber-Benoît et de la Rance. En effet, depuis début décembre, une zone de 8 000 hectares a été classée et sera donc préservée.

Depuis le 2 décembre dernier, les estuaires du Trieux et du Jaudy (22) ont rejoint la liste des sites classés. Un décret a en effet classé un ensemble de 8 000 hectares, dont 3 500 hectares sur le domaine public maritime, et couvrant les deux estuaires. Le site va de Paimpol à Penvenan et couvre vingt communes.

Les estuaires du Trieux et du Jaudy rejoignent ainsi les trois autres rias classées de Bretagne : l'Aber-Wrac'h et l'Aber-Benoît (Finistère) et l'estuaire de la Rance (Ille-et-Vilaine et Côtes-d'Armor).

Les espaces maritimes concernés couvrent de nombreuses îles et îlots, dont la magnifique île de Bréhat, premier site classé au titre de la loi de 1906 relative à la protection des sites.

Le site classé réunit des paysages, des sites et des éléments naturels remarquables, depuis l'intérieur des terres dans lesquelles s'enfoncent les deux profondes rias jusqu'au littoral, très découpé.

Le classement d'un espace naturel permet la conservation en l'état ainsi que la préservation du site.

Pour aller plus loin

[Le décret paru au journal officiel](#)

[Descriptif de la zone par l'INPN](#)